



CONVENTION DE PARTENARIAT

Avec le Lycée du Puits de l'Aune (Feurs)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240725-148-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2024

La présente convention est signée :

Entre :

La Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est), Etablissement Public de Coopération Intercommunale, personne morale de droit public située dans le Département de la Loire, ayant son siège social sis à Feurs (Loire) 13 avenue Jean Jaurès 42110 FEURS, dont le numéro de SIREN est 200 065 894,

Représentée par Monsieur Pierre VERICEL, agissant en sa qualité de Président de ladite Communauté et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu de la délibération n°2022.019.19.07 en date du 19 juillet 2022 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est.

(Ci-après dénommé « le commanditaire »)

Et :

Le lycée du Puits de l'Aune, représenté par Audrey FLAMIER (chef d'établissement), située 17 rue Louis Blanc – 42110 FEURS,

(Ci-après dénommé « le partenaire »)

PREAMBULE

Dans son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), la CC Forez-Est s'est fixée l'objectif de sensibiliser les habitants afin d'encourager le changement de pratique et de comportement pour réduire leur production de déchets lors d'animations de sensibilisation ou d'ateliers pratiques.

La CC Forez-Est souhaite également encourager les habitants du territoire au recyclage des déchets ainsi qu'au réemploi des objets avant leur prise en charge dans le circuit de collecte et de traitement, notamment par le biais d'interventions scolaires et d'animations auprès du grand public.

L'objectif général du Projet Alimentaire Territorial (PAT) porté par la CC Forez-Est est de promouvoir une alimentation saine, durable, locale et rémunératrice des agriculteurs. Dans son plan d'actions, il est prévu des animations de sensibilisation pour le grand public ainsi que de l'accompagnement d'établissements scolaires dans leurs projets pédagogiques autour de la thématique de l'alimentation.

Il est précisé ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT

La présente convention a pour objet de fixer les conditions réciproques dans lesquelles le commanditaire et le partenaire interviendront lors du projet pédagogique mené par les élèves des classes de 1^{ère} (Service Aux Personnes et Animation dans les Territoires) du Lycée du Puits de l'Aune dans le cadre de leurs épreuves de bac professionnel sur l'année scolaire 2024-2025.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DU LYCÉE DU PUIITS DE L'AUNE

Bien que le projet pédagogique réponde à la commande de la CC Forez-Est, le partenaire conserve l'entière responsabilité des élèves, de leur travail et de la sécurité des participants aux ateliers lors de la journée du 18 avril 2025.

Le partenaire devra informer et communiquer sur l'état d'avancement du projet. Il sera également en charge de l'organisation de tous les événements liés au projet (journée dédiée à destination du grand public, exposition de fin de projet...).

Le partenaire s'engage à répondre à la commande de la CC Forez-Est en travaillant notamment sur la création d'outils pédagogiques de sensibilisation au travers de 9 ateliers minimum. Ces ateliers

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

42110 Feurs le 26/07/2024

Reception par le préfet : 26/07/2024

seront à choisir et/ou imaginer par les élèves et devront répondre aux thèmes demandés par la CC Forez-Est dans la commande transmise en annexe.

Dans le cas où, le travail proposé par les élèves nécessite une récupération d'objets, le partenaire s'engage à les détourner avant qu'ils ne rentrent dans le circuit de collecte et de traitement des déchets, avant qu'ils ne soient jetés. Les objets ou matières non utilisés devront rejoindre les filières de traitement appropriées.

Le partenaire s'engage à véhiculer des messages de sensibilisation à l'éco-responsabilité lors de la tenue de sa journée pédagogique du vendredi 18 avril 2025 auprès du grand public. Ces messages auront été validé au préalable par le commanditaire.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA CC FOREZ-EST

La commande de la CC Forez-Est figure en annexe.

La CC Forez-Est sera présente pour apporter les éléments techniques nécessaires à l'élaboration des ateliers par les élèves à raison d'une visite par mois.

Le commanditaire sera également présent le vendredi 18 avril 2025 lors de la journée pédagogique à titre d'observateur ainsi que lors du vernissage de l'exposition courant mai 2025.

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'ensemble de l'année scolaire 2024-2025.

ARTICLE 5 : COMMUNICATION ET ECHANGES D'INFORMATION

Dans la cadre de ce projet le contact privilégié pour la CC Forez-Est est Madame DUPONT Emmanuelle : e.dupont@forez-est.fr / 09.71.00.49.90. En cas d'absence, le contact sera Monsieur BRAGA Stéphane : s.braga@forez-est.fr / 09.71.00.49.75

Le partenaire réalisera des supports de communication pour promouvoir la journée pédagogique auprès des habitants et leur permettre de s'inscrire aux différents ateliers.

Le partenaire s'engage à utiliser le logo de la CC Forez-Est sur tout support de communication référent à ce projet tel qu'indiqué dans la charte de communication en annexe.

Le commanditaire s'engage à relayer l'évènement aux habitants de son territoire via les canaux de communication adéquats.

Le partenaire tiendra de façon hebdomadaire la CC Forez-Est informée de l'avancée du projet et également des difficultés rencontrées.

ARTICLE 7 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige ne pouvant trouver de solution amiable relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Lyon.

Fait à Feurs, en deux exemplaires, le

Pour le partenaire Audrey FLAMIER Chef d'établissement	Pour la CC Forez-Est Pierre VERICEL Président
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240725-148-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 26/07/2024

ANNEXES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240725-148-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2024

COMMANDE DANS LE CADRE DU PROJET PEDAGOGIQUE

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial, de son Projet Alimentaire Territorial et de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, la CC Forez-Est souhaite faire produire des ateliers visant la sensibilisation du grand public à ces thématiques.

Dans ce cadre, il est proposé aux élèves du Lycée du Puits de l'Aune de créer des outils pédagogiques thématiques visant la sensibilisation du grand public au travers d'animation d'ateliers ludiques, pédagogiques et participatifs.

Ces ateliers accueilleront entre 4 et 6 participants et seront ouverts au grand public lors d'une journée dédiée le 18/04/2024.

Afin de proposer une diversité suffisante d'ateliers, les élèves travailleront sur 9 ateliers distincts minimum. Sur les 9 ateliers attendus, la CC Forez-Est souhaite obligatoirement que 3 groupes d'élèves travaillent sur :

- Création d'une animation à destination du grand public sur le tri des déchets.
- Création d'outils zéro déchet destiné aux entreprises pour la réduction des déchets professionnels et ménagers.
- Un groupe en charge de la communication générale autour de l'évènement du 18/04 et de la logistique induite par celui-ci

Pour les autres ateliers, les élèves pourront s'inspirer de la liste d'ateliers proposée ci-dessous ou être eux même force de proposition.

- Cuisine zéro déchet et valorisation des restes alimentaires.
- Création de composteurs
- Création de tote bag.
- Customisation de meubles.
- Diverses créations autour du carton.
- Atelier upcycling, réemploi détourné.

<p>Clément GILLON Responsable du service déchets</p>	<p>Grichka LEVY Responsable du service développement durable</p>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240725-148-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2024

CHARTE DE COMMUNICATION

FOREZ-EST
communauté
de communes



CHARTE DE COMMUNICATION A DESTINATION DES COLLECTIVITÉS, ASSOCIATIONS et ACTEURS ECONOMIQUES, SUBVENTIONNÉS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240725-148-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2024

Vous bénéficiez d'une subvention attribuée par la Communauté de Communes de Forez-Est ou d'un partenariat financier, matériel ou humain ? Afin de communiquer sur l'ensemble des projets et actions portés ou soutenus par Forez-Est, vous devrez respecter la charte de communication ainsi que l'utilisation du logo de la CC Forez-Est fourni à cet effet.

Le bénéficiaire s'engage à fournir photos, articles et tout autre justificatif (vidéo, capture d'écran, etc.) attestant du respect des obligations de visibilité demandées par la CC Forez-Est.

Ces éléments devront être adressés, par mail, au référent projet et au service de communication à communication@forez-est.fr

La CC Forez-Est se réserve la possibilité de bloquer le versement de l'attribution financière si le bénéficiaire ne respecte pas la charte de communication et n'envoie pas de justificatif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240725-148-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2024

ATTRIBUTION D'UN FINANCEMENT **DANS LE CADRE DE TRAVAUX**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240725-148-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2024

AU DÉMARRAGE DES TRAVAUX

Dans le cas où la Communauté de Communes de Forez-Est est le principal financeur, une bâche au format 3 000 mm X 900 mm devra être positionnée sur le site, dès le démarrage du chantier et pendant toute la durée des travaux.
La CC Forez-Est fournira la bâche.

Dans le cas où la Communauté de Communes de Forez-Est n'est pas le principal financeur, mais soutient le projet, le logo de la CC Forez-Est devra apparaître sur le panneau de chantier installé sur le site, dans des dimensions comparables aux logos des autres financeurs.
Le projet devra être au préalable, adressé pour validation au référent du projet.

PENDANT LES TRAVAUX

Le bénéficiaire s'engage à faire état du soutien financier de la CC Forez-Est en citant son nom et en intégrant son logo sur ses différents supports de communication :

- Site internet
- Magazine municipal
- Réseaux sociaux
- Communiqué de presse
- Flyer...

LE JOUR DE L'INAUGURATION

Le logo de la CC Forez-Est devra être inséré sur l'invitation à l'inauguration, en tant que partenaire financier.

Des éléments de signalétique (roll-up, oriflammes, banderole) seront mis à disposition et devront être installés de manière visible, au moment de l'inauguration.

Le bénéficiaire devra informer la CC Forez-Est environ un mois avant la date, de l'inauguration, afin de réserver le matériel de signalétique.

VISIBILITÉ APRÈS PROJET

Le bénéficiaire devra apposer une plaque, fournie par la CC Forez-Est, à un emplacement visible du public.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240725-148-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2024

**DANS LE CADRE
D'UN PARTENARIAT
FINANCIER, HUMAIN
OU MATÉRIEL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240725-148-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2024

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FOREZ-EST EST PARTENAIRE

Dès lors que vous bénéficiez d'un partenariat, financier, matériel ou humain le logo de la Communauté de Communes de Forez-Est devra apparaître sur l'ensemble de vos supports de communication (site internet, réseaux sociaux, flyers, magazine...). Il devra être transmis au service de communication à communication@forez-est.fr

DANS LE CADRE D'UNE MANIFESTATION

Les supports de communication de Forez-Est devront être installés lors de la manifestation :

- Oriflammes
- Banderoles
- Roll-up

Ils seront fournis par la communauté de communes et devront être réservés au préalable auprès du service de communication à communication@forez-est.fr.

Le logo de la communauté de communes devra être inséré sur tous les supports de communication liés à l'événement.

La charte et le logo seront transmis par les services de la CC Forez-Est. Le bénéficiaire veillera à respecter les contraintes d'utilisation détaillées ci-dessous.

CONTRAINTES D'UTILISATION
#
LES INTERDITS

LOGO
TYPE

• LOGO DE RÉFÉRENCE •



Ne pas modifier ou intervenir les couleurs dans le logo



Ne pas modifier la typographie contenue dans le logo



Ne pas utiliser un format qui peut nuire à la lecture du logo



Ne pas utiliser sur une palette avec référence blanche de couleur et ce n'est pas lisible



Ne pas utiliser le pictogramme sans le texte associé



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240725-148-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2024

SUBVENTIONS AUX COMMERCES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240725-148-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2024

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VOUS ACCORDE UNE SUBVENTION POUR VOTRE ENTREPRISE OU COMMERCE

Le bénéficiaire s'engage à faire état du soutien financier de la CC Forez-Est, en citant son nom et en intégrant son logo sur ses différents supports de communication : site internet et réseaux sociaux...

Le bénéficiaire, devra disposer sur sa vitrine et de manière visible, la vitrophanie ci-dessous, fournie par la Communauté de Communes de Forez-Est. Il s'engage à assurer la publicité des aides qui lui ont été octroyées par Forez-Est selon les modalités précisées au moment de la notification de la subvention.



↔ Diamètre 12 cm

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240725-148-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2024

LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240725-148-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2024

ORIFLAMMES

3.51 m de hauteur
avec pied de lestage en croix
Logo de la CC Forez-Est
Adaptés pour l'extérieur



ROLL-UP

L : 80 cm X H : 200 cm
Carte du territoire
Compétences CC Forez-Est
Adapté pour intérieur



TERRITOIRE D'AVENIR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240725-148-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2024

BANDEROLES

○ L 3m x H 90 cm
Avec œilletons tous les 50 cm

FOREZ-EST
communauté
de communes



**La Communauté de Communes
de Forez-Est
agit pour votre cadre de vie**

FOREZ-EST
communauté
de communes



**La Communauté de Communes
de Forez-Est
investit pour son territoire**

FOREZ-EST
communauté
de communes



**La Communauté de Communes
de Forez-Est
à vos côtés**

○ Banderole en intissé - Longueur sur mesure



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240725-148-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2024

FOREZ-EST
communauté
de communes



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE FOREZ-EST
13 Avenue Jean Jaurès, BP 13
42110 Feurs, France
04 77 28 29 30
direction-generale@forez-est.fr

DIRECTION DE LA COMMUNICATION
Pauline PELLETIER
04 77 27 11 70 - 07 71 91 72 00
p.pelletier@forez-est.fr



www.forez-est.fr



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240725-148-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2024